|  |  |
| --- | --- |
| Nom de cas de test | **Unicité du NIR** |
| **Référence base de CO/DSN-info.fr** |  |
| **Explication** | Ce cas de test vise à garantir l'unicité du NIR su sein d'une DSN. Cela implique que sur un établissement donné identifié par son SIRET, le salarié ne doit être présent qu'une et une seule fois. Cela se traduit par la présence d'une unique structure "Individu" pour l'ensemble des contrats rattachés à cet "Individu" sur le mois principal déclaré et non pas la duplication de la structure "Individu" par chacun de ses contrats, toujours sur le mois principal déclaré. |
| **Cas de test** | Attendu en sortie du logiciel :  Dans un "Etablissement" (S21.G00.11), le bloc « Individu » (S21.G00.30) ne doit être présent qu'une et une seule fois pour l'ensemble des "Contrats" (S21.G00.40) qui lui sont rattachés sur le mois principal déclaré (S20.G00.05.005). |
| Exemple | Exemple d'une DSN de mois principal déclaré M. Le salarié est considéré comme permanent et effectue 2 contrats courts supplémentaires sur le mois dans le même établissement  Mois M (S20.G00.05)  Etablissement (S21.G00.11) : établissement  Individu (S21.G00.30) : Jean Dupont  Contrat (S21.G00.40) : contrat permanent  Contrat (S21.G00.40) : contrat court 1  Contrat (S21.G00.40) : contrat court 2 |